



Petites Villes de Demain
Journées d'échanges dans le cadre du
lancement du dispositif au niveau local

Les clés de la réussite du projet de territoire



2021

Doubs : 28 juin

Nièvre : 1^{er} juillet

Côte-d'Or : 21 septembre

Saône-et-Loire : 28 septembre

Les clés de la réussite du projet de territoire

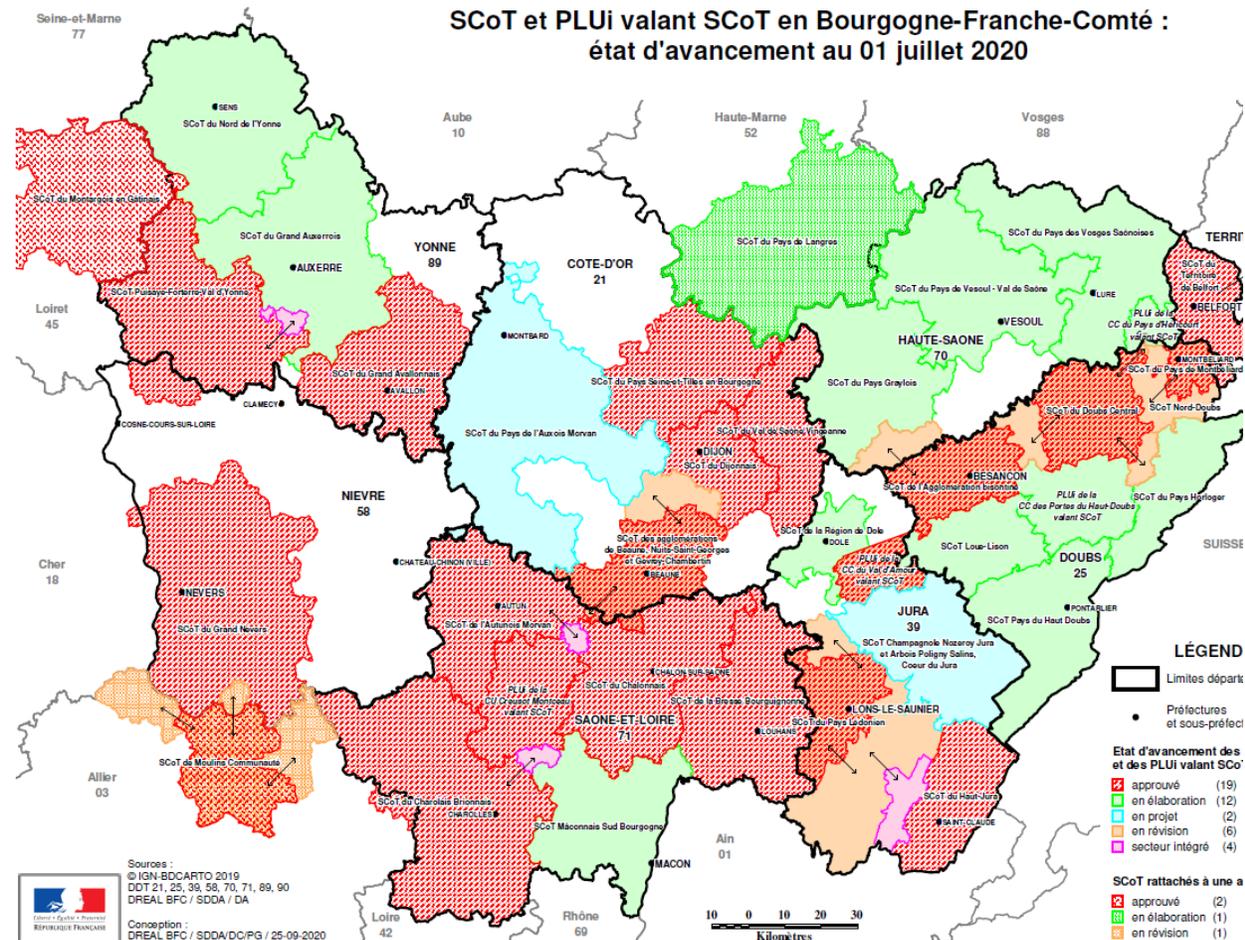
- ✦ Le projet de territoire, support des démarches de planification ?
- ✦ Projet de territoire : de quoi parle-t-on ?
- ✦ Quelles méthodes ? quelles temporalités ? quels outils ?
- ✦ Les clés de la réussite



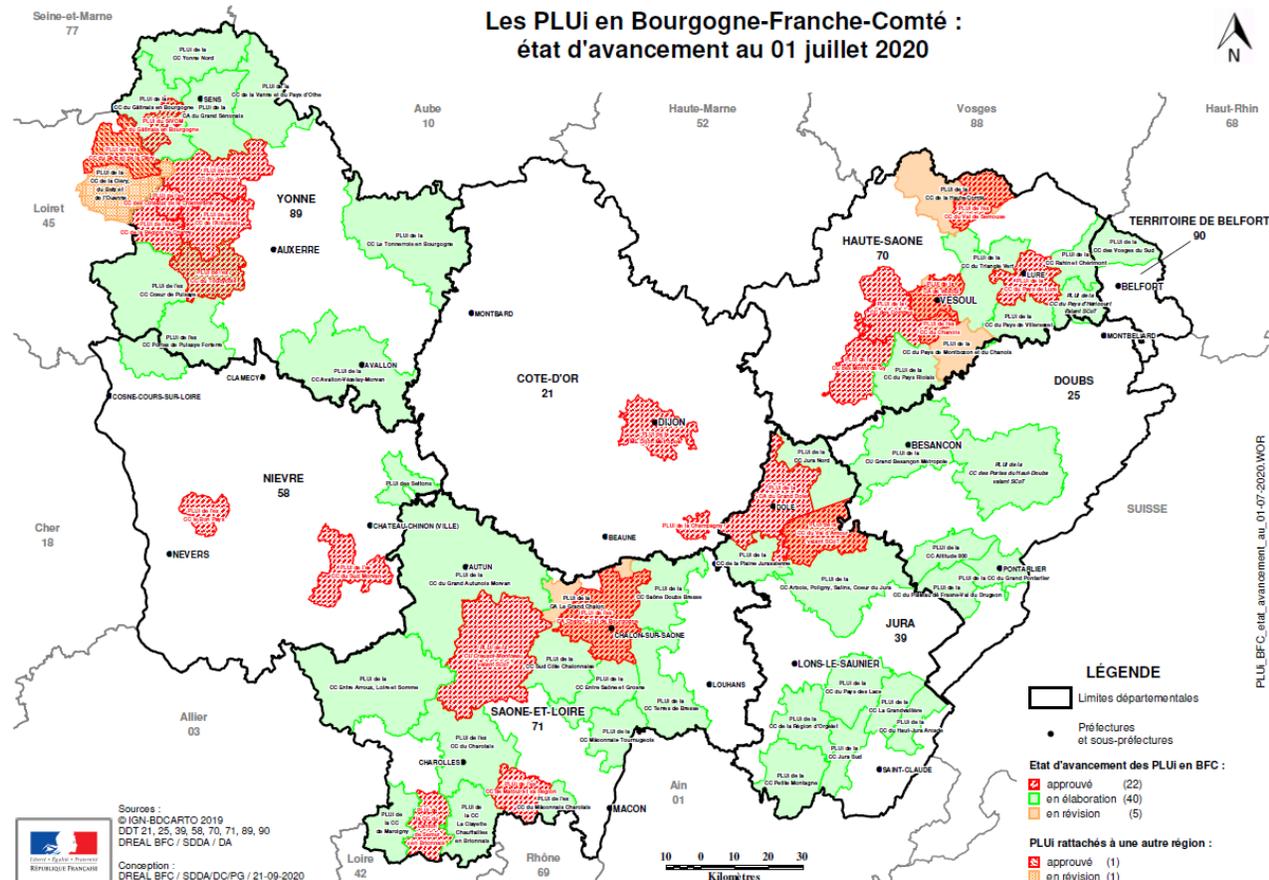
État d'avancement des SCoT/PLUi en Bourgogne-Franche-Comté

Des états d'avancement assez contrastés par département

SCoT et PLUi valant SCoT en Bourgogne-Franche-Comté : état d'avancement au 01 juillet 2020



Les PLUi en Bourgogne-Franche-Comté : état d'avancement au 01 juillet 2020





Quésaco, un projet de territoire ?

→ Un cadre juridique souple

- ✦ Aucun impératif légal à l'élaboration d'un projet de territoire : Code général des collectivités reste évasif à ce sujet pour les EPCI autres que Métropoles
- ✦ Une démarche de construction volontaire mais qui se renforce avec l'élaboration des CRTE à partir de 2021
- ✦ Une définition de la DATAR en 2001
« une hiérarchisation des priorités de l'intervention publique, un cadre de référence stable pour la mise en œuvre des politiques qui répondent à plusieurs objectifs :
 - renforcer les solidarités entre les différentes composantes du territoire
 - maîtriser les conséquences de l'étalement urbain générateur de surcoûts collectifs, de consommation d'espace, de ressources naturelles et de banalisation paysagère
 - développer la qualité urbaine par le niveau des services et des équipements garantis à tous, par la création de centralités de villes et de quartiers
 - proposer des stratégies cohérentes de développement économique. »





Quésaco, un projet de territoire ?

→ Les bénéfices directs du projet de territoire

- ✦ **Un cadre souple** permet de dépasser les compétences statutaires pour inclure des enjeux supra-territoriaux ou spécifiques. Le PdT est avant tout un document politique et fédérateur, devant être communicant et pédagogique !
- ✦ **La légitimation du projet communautaire vis-à-vis des acteurs institutionnels** (contractualisation). Le projet permet aussi l'affirmation de son territoire vis-à-vis des territoires voisins.
- ✦ **Une feuille de route fédératrice** entre les élus communautaires et municipaux, les services, les acteurs économiques, sociaux, associatifs, les habitants...
Il « canalise les initiatives », permet « aux élus des 28 communes de prendre du recul en commun » communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, Jura - 23 500 habitants
- ✦ **L'affirmation de l'identité de la communauté** : la démarche permet de « donner du sens » à l'action communautaire.
« il renforce l'identité communautaire » (communauté de communes Entre Thue et Mue, Calvados - 12 700 habitants).



Quésaco, un projet de territoire ?

→ Les bénéfices directs du projet de territoire

Pour la collectivité → une feuille de route pour les années à venir (mandat et au-delà) permettant d'intégrer les projets dans une stratégie globale et cohérente et de (re)poser les bases de dialogue avec les collectivités supra et l'Etat (CRTE)

Pour les institutions → un document de référence pour savoir les grandes lignes de la politique locale

Pour les porteurs de projets locaux → un véritable outil qui permet d'inscrire clairement leurs projets dans une démarche locale cohérente et accéder potentiellement à des financements

Projet de territoire du Grand Besançon - 26

ACTION 2020-2024

RÉPERTOIRE DES ACTIONS >>>

"GRANDES HEURES NATURE", L'OUTDOOR DANS UN ÉCRIN CULTUREL

1. Organisation de compétitions et proposition d'événements festifs et innovants autour de la pratique du sport de pleine nature : trail, kayak, VTT, équitation, parapente, paddle, slake line, randonnée pédestre et cycliste... l'événement phare : festival Grandes Heures Nature (salon à destination des professionnels et du grand public, événements outdoor, démonstrations, conférences...)
2. Renforcement de l'offre de services et de loisirs aquatiques à Oselle avec un fonctionnement à l'année (activités 4 saisons).
3. Mise en service d'une salle d'escalade de niveau international au complexe sportif Léo Lagrange.
4. Réhabilitation et développement des équipements aquatiques : piscine de Chalezeule, centre aquatique.
5. Aménagement du pôle kayak et aviron au Cœur de parc (espace Rhodia).
6. L'équipe : implantation du cirque Pagnon.
7. Mise en place d'une politique de soutien aux hébergements touristiques.
8. Labellisation, animation autour de l'outdoor avec la marque Grandes Heures Nature.

MED-TECH, LE LABORATOIRE DE LA MÉDECINE DU FUTUR

9. Tennis Santé : Développement de la plateforme de Bio-innovation en lien avec les acteurs du territoire (CHRU, EF.S...).
10. Extension du cluster santé Innov-health au service de la grande région et développement du programme d'animation de la MedTech visant à faire émerger des startups.
11. Reconstitution et pérennisation d'un Hacking Health international.
12. Offre de locaux en pépinières pour les jeunes entreprises de la santé.
13. Développement de l'ISFC.
14. Soutien à la filière immunothérapie.

SYNERGIE CAMPUS, UNE VILLE CAMPUS D'EXCELLENCE INTERNATIONALE

15. Mise en œuvre du projet d'Université internationale existants (SMVIE...).
16. Création du campus du XXI^e siècle, par le déploiement du label Synergie Campus, le renforcement des trois campus dans leur écosystème (technopôles, centre de recherche, entreprises, vie de la cité), par le renforcement du lien entre les trois sites, la reconfiguration du campus de la Bouloie et

Tennis Microtechniques (construction du Jardin de la découverte et des savoirs, création du learning center UFC-ENSMM, modernisation du campus...).

17. Développement et extension des écoles d'ingénieurs, diversification des formations, accueil de nouvelles écoles (odontologie...).
18. Accueil des pôles de direction régionale liés à l'enseignement supérieur et à l'éducation : Université Bourgogne Franche-Comté, siège régional du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), Rectorat régional.

UN PROJET DYNAMIQUE D'HABITAT ET D'AMÉNAGEMENT À 69 COMMUNES

19. Co-élaborer un document d'urbanisme réglementaire (Plan Local de l'Urbanisme intercommunal - PLUI) avec l'ensemble des communes de l'agglomération, prenant en compte les enjeux de l'habitat et des déplacements urbains.
20. Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (projet d'aménagement) en lien avec les enjeux des transitions.
21. Accompagnement des communes dans le développement de l'habitat par une approche volontariste et maîtrisée.
22. Mise en place d'une politique foncière facilitant l'émergence de projets en habitat.
23. Réduction du « poste logement » dans le budget des ménages : actions permettant la baisse des charges liées au logement (énergie, déchets, eau...), accès à la propriété à des prix abordables...
24. Renforcement des programmes d'aide à la construction neuve de logements publics.
25. Requalification et diversification de l'offre de logements (logement intergénérationnel...)
26. Priorisation du développement urbain auprès des pôles de services de proximité.
27. Ajustement des dispositifs d'accompagnement au logement des particuliers (soutien à l'efficacité énergétique, primo accédant).
28. Mise en place d'une conférence annuelle intercommunale des acteurs de l'habitat.

SAINT-JACQUES, MOTEUR D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE EN CŒUR D'AGGLOMÉRATION

29. Élaboration du projet Saint-Jacques, cité internationale des savoirs et de l'innovation : construction d'une bibliothèque universitaire et médiathèque d'agglomération, cœur du réseau de lecture publique dans l'agglomération ; construction d'un centre de congrès dimensionné à 500 places et ouverture d'un hôtel d'affaires haut de gamme ; installation de la maison de l'international >>>



Quels objectifs et méthode pour le PdT

✦ Bien définir l'objectif de la démarche

Démarche prospective ? Intégré à une démarche de planification ? démarche participative ? marketing territorial pour communiquer sur le territoire à l'extérieur ? Revitalisation de centre-ville et signature d'une ORT ?

Projet de territoire

Projet des élus/du mandat

≠

Projet du territoire

Projet de l'ensemble des acteurs du territoire

✦ Objectif principal : l'attractivité et/ou le rayonnement ?

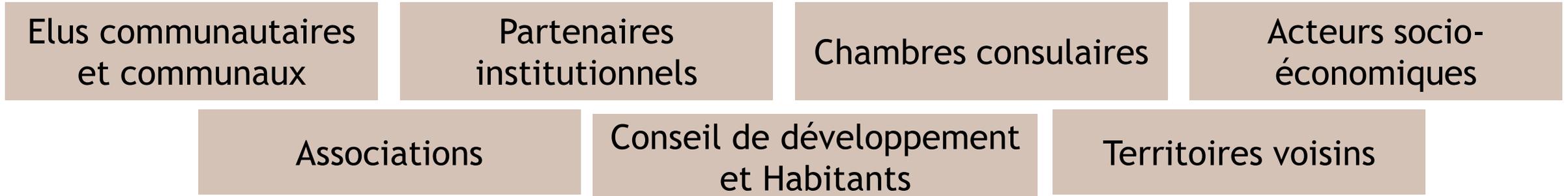
Attirer des populations nouvelles ou des acteurs extérieurs - Conforter la population résidente - Rayonner davantage au-delà des limites de l'EPCI (emplois, activités, tourisme...)
- Structurer davantage le territoire...



Quels objectifs et méthode pour le PdT

✦ Quelles méthodes ? quelles temporalités ? quels outils ?

Une démarche généralement co-construite, élaborée sur 6 à 12 mois



Quelle forme d'association ?

- Séminaires élus, visites du territoire
- Ateliers thématiques avec les acteurs
- Séances d'échanges avec les habitants
- Enquêtes/questionnaires grand public



Un exemple de démarche : des questionnements aux actions

Questions et enjeux

1^{ère} étape : se poser les bonnes questions pour imaginer le futur

▪ qui serons-nous ?

Démographie, Vieillesse,

▪ comment vivrons-nous ? :

Déplacements, Consommation, Habitat, Alimentation

▪ quelles seront nos ressources

locales ? : Développement éco, urbanisation, Agriculture et espaces naturels...

▪ avec qui travaillerons-

nous ? Coopérations, Concurrences

Méthode de construction

→ Ateliers avec public large

→ Consultation numérique

Grandes orientations

2^{ème} étape : le fil conducteur de l'action de la collectivité

• Des orientations

thématiques basées sur les compétences : Mobilité, Urbanisme, Développement éco...

• Des orientations

transversales qui appellent à la participation d'autres acteurs : cadre de vie/résilience, alliances, culture/événementiel...

VALIDATION VOLET
STRATÉGIQUE

Méthode de construction

→ Séminaires / ateliers élus et partenaires sur base des restitutions des ateliers précédents

Les projets

3^{ème} étape : le volet opérationnel qui donne de la visibilité et du concret

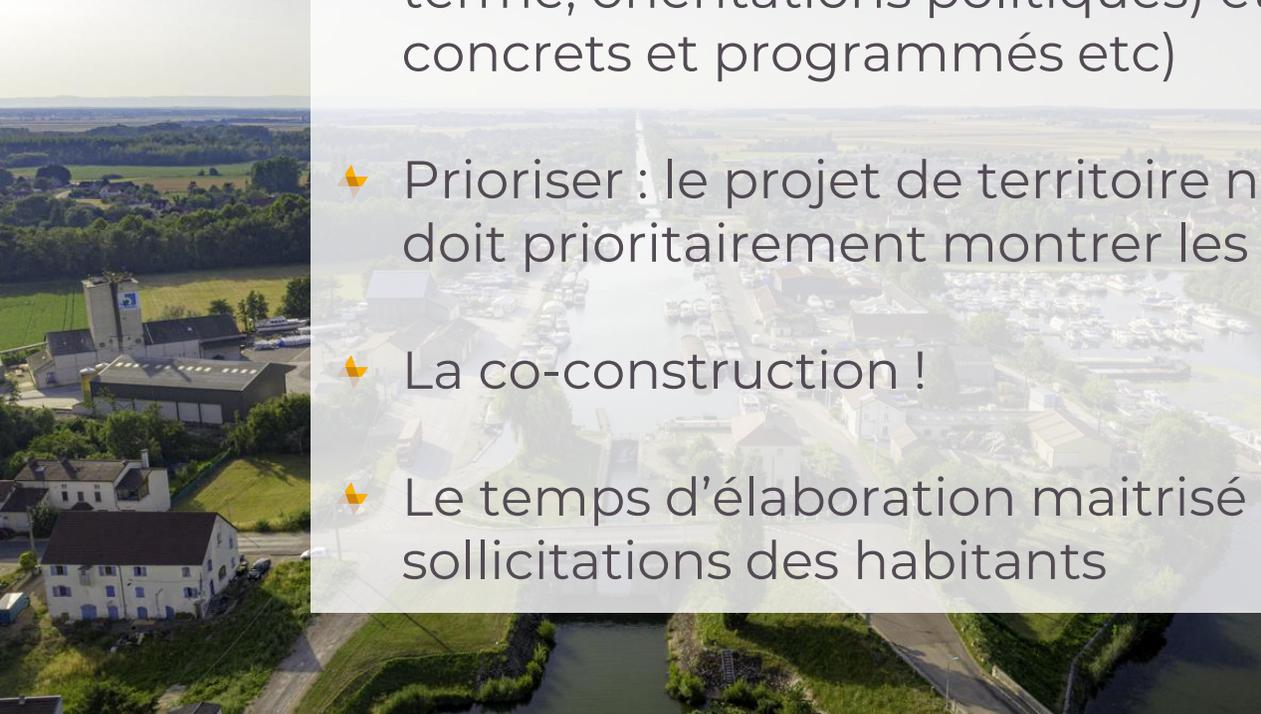
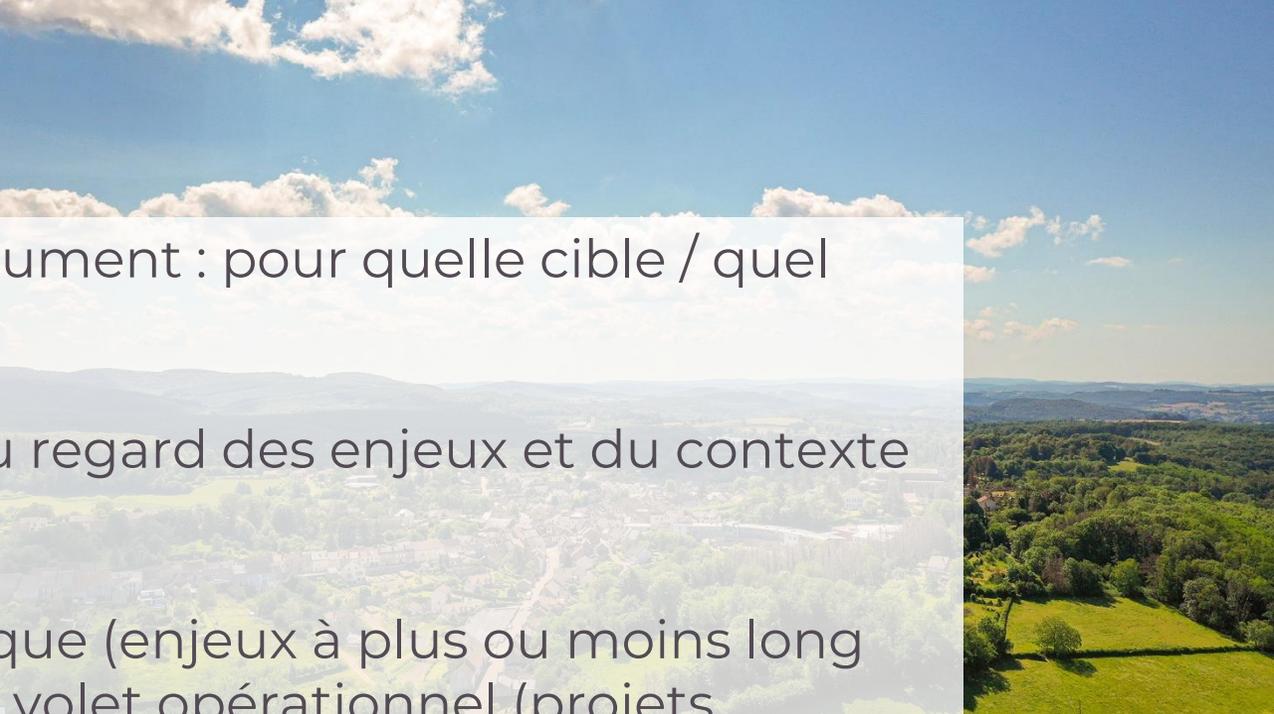
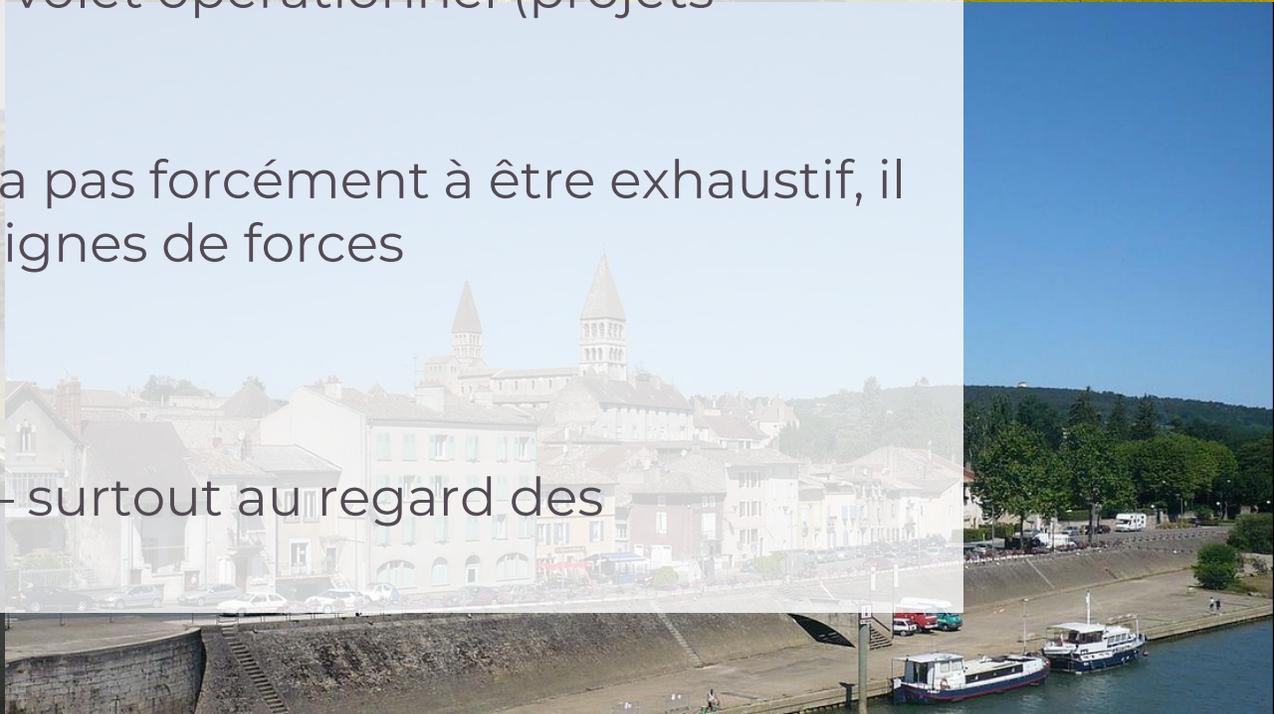
- **Des projets déjà validés** par la collectivité
- **Des projets émergents**
- **Des projets portés par d'autres acteurs** (institutionnels, acteurs socio-économiques)

→ Garder une possibilité de réviser / amender les actions inscrites au fil du temps du document

VALIDATION VOLET
OPÉRATIONNEL

Méthode de construction

→ Construction interne élus/techniciens
→ Rencontres avec acteurs et partenaires
→ Appel à projets...

- 
- 
- 
- 
- ▶ Bien définir l'objectif final du document : pour quelle cible / quel public ?
 - ▶ Bien définir l'objectif territorial au regard des enjeux et du contexte local
 - ▶ Bien chaîner entre volet stratégique (enjeux à plus ou moins long terme, orientations politiques) et volet opérationnel (projets concrets et programmés etc)
 - ▶ Prioriser : le projet de territoire n'a pas forcément à être exhaustif, il doit prioritairement montrer les lignes de forces
 - ▶ La co-construction !
 - ▶ Le temps d'élaboration maîtrisé – surtout au regard des sollicitations des habitants



Merci de votre attention



AUDAB

Agence d'urbanisme Besançon centre franche-comté

Plus d'infos : www.audab.org